Mise en ligne : 24 octobre 2016. Dernière modification : 28 avril 2021. www.entreprises-coloniales.fr

## SOCIÉTÉ, puis BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (1908-1913)

BARRIS DU PENHER (Joseph) Délégué financier colon de La Calle de 1909 à 1945.

Siège, avec d'autres membres de sa famille, au conseil d'administration de la Société des forêts de La Calle.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Forets\_de\_La\_Calle.pdf

Joseph Barris du Penher finira par revendre ses parts à un officier de l'armée italienne, tout en mettant à profit son esprit d'initiative et son entregent pour lancer d'autres affaires.

Fondateur de la Banque franco-algérienne industrielle et commerciale

Fondateur et principal actionnaire de la Banque franco-algérienne industrielle et commerciale, société anonyme au capital de 2.000.000 F, il se proposa d'abord d'acheter des concessions minières, puis envisagea de faire profiter le port de La Calle des capitaux dont il avait contribué à constituer le groupement.

Fondateur de La Conserve www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Conserve-La\_Calle.pdf

L'association entre la Banque franco-algérienne et la maison Saupiquet de Nantes, conclue à son initiative, aboutit à la constitution de la société La Conserve.

(Jacques Bouveresse, Un parlement colonial ? Les délégations financières algériennes 1898-1945. 1)

#### Pierre Guillaume Manuel BARRIS, administrateur

Fils d'une Dlle Hervé du Penher, il épouse en 1901 Anna Barris, puis se remarie avec Domenica Oldani, fille d'un propriétaire bordelais de comptoirs au Sénégal.

Enseigne de vaisseau, il démissionne de la Marine en 1903 et devient administrateur de sociétés d'électricité: Éclairage électrique du Sud-Est, Sud-électrique à Avignon, Nîmoise d'électricité, Sud-Lumière à Paris, en 1907, Société pour le développement des véhicules électriques (1923), Versaillaise de tramways électriques et de distribution d'énergie, Société de distribution d'énergie électrique du canton de Boissy-Saint-Léger (1926), Union d'électricité,

Ouest-Lumière (1927), Union électrique coloniale...

Par ailleurs, il fait une incursion dans les mines comme administrateur d'une confidentielle Cie générale de minerais revendiquant le monopole de vente des futurs graphites d'une mine italienne (1906). Il s'investit dans les affaires algériennes avec Joseph Barris, qui semble être son beau-père : administrateur de la Société (puis banque) franco-algérienne industrielle et commerciale (1908),

et des Forêts de La Calle

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Forets\_de\_La\_Calle.pdf

Avec Paul Corbin pour président, on le trouve :

administrateur déléguét de la Société industrielle de la grande pêche,

 $www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Industrielle\_Grande\_Peche.pdf$ 

administrateur de la Stéréographie

et de la Société industrielle d'optique et de précision.

En 1934, il devient co-gérant de Pêche et froid,

pionnier de la congélation en mer avec ses chalutiers « Vivagel » et « Pescagel ».

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Peche\_et\_froid.pdf

En outre administrateur de la Cie générale de transports en Afrique (CGTA),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/CGTA.pdf

et de la Banque de l'Afrique occidentale (BAO).

Chevalier de la Légion d'honneur en 1916 (ministère de la Guerre), officier en 1933 (ministère des colonies).

Société franco-algérienne industrielle et commerciale Constitution

(La Cote de la Bourse et de la banque, 1er avril 1908)

Suivant acte reçu par Me Moyne, notaire à Paris, le 27 janvier 1908, M. Joseph Barris, propriétaire, demeurant à Paris, place Wagram, 1, a établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société franco-algérienne industrielle et commerciale.

Cette société a pour objet principal toutes opérations financières, immobilières, minières, agricoles, de travaux publics, industrielles et commerciales en tous pays, mais plus particulièrement en Algérie et sur la côte nord de l'Afrique. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 3 des statuts.

La durée de la société sera de 50 années.

Le siège social est à Paris, 51, rue de Clichy.

Le capital social est de 1.200.000 fr. divisé en 12.000 actions de 100 fr. chacune sur lesquelles 2.000, entièrement libérées, ont été attribuées avec une somme de 137.500 fr. à M. Joseph Barris, en représentation de ses apports énoncés à l'article 6 des statuts, consistant notamment en études, travaux préparatoires, démarches en vue de la constitution de la société et dans le bénéfice de plusieurs options relatives à l'acquisition de terrains. Les 10.000 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart.

Il a été créé 4.800 parts de fondateur, qui ont été attribuées aux actions à raison de 2 parts pour 5 actions.

L'article 7 des statuts indique que le conseil d'administration est, dès maintenant, autorisé à porter le capital social à 10.000.000 de francs.

En outre, d'après l'article 22, ledit conseil est autorisé à contracter tous emprunts, même par voie d'émission d'obligations.

L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> juillet et finira le 30 juin. Par exception, le premier exercice comprendra le temps écoulé entre la constitution définitive de la société et le 30 juin 1909.

L'assemblée générale annuelle sera composée de tous les actionnaires, propriétaires de 25 actions au moins. Il n'est pas fait mention, dans la publication des statuts, de l'époque à laquelle elle devra se réunir.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale ; une somme suffisante pour fournir aux actions un dividende de 5 % ; toutes sommes que l'assemblée générale décidera, pour être employées à la constitution de réserves ; 15 % pour le conseil d'administration et 5 % pour la direction. Le solde sera réparti : 70 % aux actions et 30 % aux parts de fondateur.

Il a été formé une Société civile qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts de fondateur, sous la dénomination de : Société civile des porteurs de parts de fondateur de la Société franco-algérienne industrielle et commerciale. Son siège est fixé à Paris, 51, rue de Clichy. M. Henry Arnould de Grey, demeurant à Paris rue Daubigny, 6, a été nommé administrateur unique de société civile.

Ont été nommés administrateurs de la société anonyme : MM. Joseph Barris susnommé ; Pierre Barris, demeurant à Paris, rue de Clichy, 51 ; Jules-Joseph-Henry Lawless, à Paris, boulevard Malesherbes, 158 ; et Paul Lecacheux, à Paris, rue Vernier, 17. — *Petites Affiches*, 20 février 1908.

Société franco-algérienne industrielle et commerciale (La Cote de la Bourse et de la banque, 26 juillet 1908)

Les actions de la Société franco-algérienne industrielle et commerciale sont mentionnées a partir d'aujourd'hui dans notre tableau des valeurs se négociant en Banque au comptant.

(Les Archives commerciales de la France, 14 novembre 1908)

Paris. — Modifications aux statuts. — Société FRANCO-ALGÉRIENNE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, 51, Clichy. — 26 oct. 1908. — *Petites Affiches*.

Société franco-algérienne industrielle et commerciale (*L'Évènement*, 1<sup>er</sup> janvier 1910)

Le première assemblée générale des actionnaires de la Société franco-algérienne industrielle et commerciale tenue le 28 décembre, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé se soldant par un bénéfice net de 41.418 francs et fixé le dividende à 5 % sur le capital versé. Ce dividende sera mis en paiement n partir du 31 janvier.

\_

# Société franco-algérienne industrielle et commerciale (*Desfossés*, 1910, p. 672-673)

Société anonyme française, définitivement constituée le 5 février 1908.

Objet : toutes opérations financières, immobilières, minières, agricoles, de travaux publics, industrielles et commerciales ; par voie de conséquence, et si besoin est : toutes constitutions de sociétés de toute nationalité (même à titre de fondateur), tous apports, toutes souscriptions, toutes cessions, toutes fusions, toutes acquisitions ou ventes de titres, toutes participations pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à tout ce qui précède. Le tout en tous pays mais plus particulièrement en Algérie et sur la côte nord de l'Afrique.

Siège social : 51, rue de Clichy, Paris. Durée : 50 années, du 5 février 1908.

Capital social : 1.200.000 francs, divisé en 12.000 actions de 100 fr. chacune sur lesquelles 2.000 ont été remises, en sus d'une somme espèces de 137.500 fr. et de 800 parts de fondateur, à M. J[oseph] Barris, en rémunération de ses apports.

Conseil d'administration : de 3 à 7 membres, propriétaires chacun de 100 actions au moins et nommés pour 6 ans.

Année sociale : close le 30 juin.

Assemblée générale : avant fin décembre ; 1 voix par 25 actions, maximum 100 voix. Dépôt des titres, 5 jours avant la réunion.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale; 5 % du montant libéré des actions; sommes à déterminer pour réserves générales et spéciales et amortissement du capital ; 15 % au conseil et 5 % à la direction. Sur le solde : 70 % aux actions et 30 % aux parts de fondateur.

Service financier: chez MM. Rabouin et Cie, 26, rue Notre-Dame-des-Victoires.

#### **ADMINISTRATEURS**

MM. Joseph Barris, H. Lawless, Pierre Barris, L. Schwab.

Les actions de cette société sont inscrites à la Cote Desfossés, au comptant, depuis le 23 juillet 1908.

### LA « SOCIÉTÉ » DEVIENT « BANQUE »

(Les Archives commerciales de la France, 4 janvier 1911)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. FRANCO-ALGÉRIENNE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, 51, Clichy. — La dénomination devient BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE. — Transfert du siège, 16, Halévy. — 15 oct. 1910. — *Petites Affiches*.

Assemblées générales du samedi 16 sept. 1911 (La Cote de la Bourse et de la banque, 15 septembre 1911)

Assemblées générales ordinaires :

\_\_\_\_\_

(Les Archives commerciales de la France, 11 octobre 1911) (La Cote de la Bourse et de la banque, 28 décembre 1911)

Paris. — Modifications aux statuts. — Société dite BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, 16, Halévy. — Capital porté de 1.200.000 fr. à 2.000.000 fr. — 16 sept. 1911. — *Le Courrier*.

#### BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE Industrielle et commerciale (Paris-Hachette, 1912)

Tél. 294-81 Rue Halévy, 16
OPÉRATIONS DE BANQUE DE TOUTE NATURE — DÉPÔTS DE FONDS À VUE ET À
TERME — ÉMISSION DE CHEQUES DE LETTRES DE CRÉDIT,
ORDRES DE BOURSE

AVANCES SUR TITRES — ESCOMPTE -ENCAISSEMENTS — DÉPÔTS EN GARDE de titres et valeurs — PAIEMENT SANS FRAIS DE COUPONS ET D'OBLIGATIONS SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX ÉMISSIONS.

Change de monnaies étrangères

Avis à MM. les porteurs d'obligations DE LA SOCIÉTÉ SUD-LUMIÈRE [Pierre Barris, administrateur délégué] (Le Temps, 9 janvier 1912)

MM. les porteurs d'obligations de la Société Sud-Lumière sont informés que le coupon n° 2 des obligations leur sera payé à partir du 15 janvier, à raison de 10 fr. 20, tous impôts déduits, aux guichets de la Banque franco-algérienne industrielle et commerciale, 16, rue Halévy.

L'Algérie financière.
BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
(Le Sémaphore algérien, 7 février 1912)

Suivant décision de l'assemblée extraordinaire, le capital social est porté de 1.200.000 francs à 2 millions de francs, par l'émission de 8.000 actions de 100 francs, qui ont été toutes souscrites et libérées de quart. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

\_\_\_\_\_

APPELS DE FONDS (La Cote de la Bourse et de la banque, 8 mars 1912)

Banque franco-algérienne, industrielle et commerciale. — Versement du 2<sup>e</sup> quart de 12 50 au plus tard le 18 mars 1912 au siège social 16, rue Halévy. — Le Courrier du 2 mars 1912.

\_\_\_\_\_

# BANQUE FRANCO-ALGÉRIENNE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (BALO et La Cote de la Bourse et de la banque, 19 mars 1912)

Bilan. ACTIF: Apports suivant statuts, 337.500; frais de constitution (après amortissement de 7 p. 100), 9.873 fr. 15; frais de premier établisse ment après amortissement de 7 p. 100, 165.310 francs 60; report de l'exercice 1909-1910, 29.454 francs 20; Crédit lyonnais, 77.191 fr.; espèces en caisse, 26.377 fr. 75; effets en portefeuille, 65.000 fr.; titres en portefeuille, 131.806 fr.; contrats en cours obligations Santa -Fé et Rio, 550.000 fr.; chronique financière, 25.000 fr.; débiteurs divers, 26.781 fr. 25; comptes courants, 13.250 fr. 60: mobilier, 46.297 fr. 35. — Total: 1.504.144 fr. 90.

PASSIF: Capital social, 1.200.000 fr.; réserve légale. 2.070 fr. 90; fonds de réserve spéciale, 6.038 fr. 13; dividendes restant à payer, 311 francs 83; créditeurs divers, 16.682 fr. 15; comptes courants, 229.200 fr.70; solde créditeur du compte « profits et pertes », 49.807 fr. 89. — Total: 1.501.114 fr. 90.

Par délibération. en date du 9 mars courant, le conseil d'administration a décidé l'émission de 5.000 bons hypothécaires de 100 fr. chacun portant intérêt à 6 % remboursables à 110 francs en cinq ans par tirages au sort annuels. Ces bons ont pour garantie des propriétés sises au Maroc et, d'une manière générale, tout l'actif de la société.

L'administrateur délégué, J. Barris du Penher.

(Le Journal des finances, 20 avril 1912)

Le dernier bilan de la Banque franco-algérienne, industrielle et commerciale, fait ressortir un solde créditeur de 49.807 fr. 89. Il est regrettable que cette entreprise n'ait publié aucun document détaillé permettant de se rendre compte du développement de ses affaires ; il ne paraît pas cependant, qu'on puisse s'atteindre à un accroissement sensible des bénéfices qui, depuis la fondation de la société, n'ont varié que dans une faible proportion. Aucune communication n'a été faite au sujet de la date de mise en paiement du dividende afférent au dernier exercice.

\_\_\_\_\_

(Les Archives commerciales de la France, 15 octobre 1913)

Paris. — Liquidation. — 4 oct. 1913.— Soc. anon dite : BANQUE FRANCO ALGÉRIENNE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, 5, Meyerbeer. — Liquid. : MM. Barris et Adolph. — 4 oct. 1913. — *Gazette du Palais*. (Pub. du 9 oct.).

## (La Cote de la Bourse et de la banque, 28 juin 1922)

Société franco-algérienne, industrielle et commerciale (en liquidation). — Déclaration
de faillite. Jugement du tribunal de commerce de la Seine du 19 juin 1922. Ouverture
20 juin 1921. M. Sébastien, juge-commissaire. M. Planque, syndic provisoire, 6, rue de
Savoie.